



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 30 MARS 2026

Le trente mars deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, BURAVAND Jean-Paul, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), Sacha GILLES (Pouvoir donné à BURAVAND Julien).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Vincent CATILLON

M. CATILLON expose à l'assemblée qu'il convient de modifier l'intitulé de la demande de subvention au titre des travaux de proximité et de la remplacer par « Demande de subvention 2026 au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour l'amélioration énergétique et la lutte contre l'effet « bouilloire thermique » par l'installation de pompes à chaleurs chaud/froid dans les classes et le remplacement de fenêtres et volets à l'école primaire des Saules. ».

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux de proximité pour l'amélioration énergétique et la lutte contre l'effet « bouilloire thermique » par l'installation de pompes à chaleurs chaud/froid dans les classes et le remplacement de fenêtres et volets à l'école primaire des Saules.

SOUHAITE réaliser ces travaux au 1er semestre 2026,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 85 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 59 500 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 25 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :



Objet de la délibération
N°59/2026
Modification de la
délibération N°06/2026
- Demande de
subvention 2026 au
Conseil
Départemental des
Bouches-du-Rhône au
titre des travaux de
proximité :
Modification de
l'intitulé de la
demande.

Extrait certifié
conforme au registre
des délibérations.

Fait à BOULBON,
le 07/04/2026.
Le Maire,